



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME CNDH-RDC



Institution d'Appui à la Démocratie

Le Président

DECLARATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME SUR LA POURSUITE DES HOSTILITES PAR L'AFC/M23 ET LES VELLEITES EXPANSIONNISTES DU RWANDA EN VIOLATION DES ACCORDS DE WASHINGTON ET DES ACCORDS DE PRINCIPE DE DOHA

La Commission Nationale des Droits de l'Homme de la République démocratique du Congo (CNDH-RDC) suit avec une très grande préoccupation la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans la partie orientale du pays, en particulier dans les provinces de l'Ituri, des Nord et Sud-Kivu.

Elle exprime sa profonde préoccupation face à la reprise et à la poursuite des hostilités militaires par l'Alliance du Fleuve Congo et le Mouvement du 23 Mars (AFC/M23), appuyés par l'armée rwandaise (RDF), en violation flagrante des engagements internationaux et bilatéraux pris par les parties concernées.

Des rapports concordants, émanant aussi bien des agences des Nations Unies que des organisations nationales et internationales des droits de l'homme, font état de crimes graves perpétrés par les rebelles du M23, appuyés de manière avérée par les Forces de Défense du Rwanda (RDF).

Ces actes incluent des exécutions extrajudiciaires, des viols systématiques à grande échelle, des déplacements forcés des populations, le recrutement d'enfants soldats, la destruction d'infrastructures civiles et des actes assimilables à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

La CNDH-RDC rappelle que les Accords de Washington, signés par les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda, constituent un engagement solennel pour la cessation immédiate des hostilités et pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération régionale.

Elle rappelle en outre que les Accords de principe de Doha, signés par les représentants du Gouvernement congolais et du Mouvement AFC/M23, visent à instaurer un cessez-le-feu durable, un dialogue inclusif et une résolution pacifique du conflit.

En poursuivant les opérations militaires, ces acteurs violent non seulement les accords susmentionnés, mais mettent également en grave danger la vie et les droits fondamentaux des populations civiles, aggravent la crise humanitaire et compromettent les efforts de consolidation de la paix et de la stabilité dans la région.

La CNDH condamne avec la plus grande fermeté ces violations massives et répétées des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle exprime son indignation face à l'impunité persistante qui entoure ces atrocités, malgré les multiples alertes et appels à la responsabilité internationale.



Siège National : 38, Boulevard du 30 juin, Réf : Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact : +243 81 89 88 261/+243 995 460 893

E-mail : pmukulu@yahoo.fr;

Website : www.cndhrdc.net

Par ailleurs, la CNDH prend acte avec une extrême gravité des déclarations et actions qui laissent transparaître une volonté manifeste du Rwanda d'annexer une partie de l'Est de la RDC, en violation flagrante de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et des principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

La CNDH-RDC appelle au cessez-le-feu immédiat et au retrait de toutes les forces armées étrangères du territoire congolais ; au respect scrupuleux des accords de Washington et de Doha, ainsi qu'à l'engagement constructif dans le processus de dialogue et de négociation ; à la protection des populations civiles, au respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et à la facilitation de l'accès humanitaire dans les zones affectées ; et à la mobilisation de la communauté internationale pour exercer toute pression nécessaire afin de garantir la paix, la sécurité et la souveraineté de la RDC.

La CNDH réaffirme sa détermination à suivre de près la situation, à défendre les droits des populations affectées et à alerter les autorités nationales et internationales sur toute escalade du conflit.

Fait à Kinshasa, le 18 août 2025

Paul NSAPU MUKULU

Président la CNDH-RDC

